

Comptes 2017/2018 et budget 2019/2020

M. Alain Farine

Directeur, Association suisse des AOP-IGP

ori**G**in

ACTIF	BILAN '18 (CHF)	BILAN '17 (CHF)
BCV No K 0880.54.92 + gar. loyer + caisse	17'969.00	4'530.60
BCV No U 0880.91.09	9'516.75	23'384.96
<i>Total liquidités</i>	<i>24'485.75</i>	<i>27'915.56</i>
Actifs transitoires	55'327.70	57'843.87
Actifs immobilisés	3'268.59	4'059.99
TOTAL actif	86'082.04	89'819.42
PASSIF		
Passif transitoire – ch. à payer, pr. reçu d'av.	5'237.35	6'131.21
Bénéfice reporté	83'687.21	95'756.43
Bénéfice / perte de l'exercice	- 2'842.52	- 12'069.22
TOTAL passif	86'082.04	89'819.42

Exercice 2017

(comptes révisés par la fiduciaire Fiprom
et budget présenté à l'AG du 17.10.2017)

PRODUITS	exercice '17 (CHF)	budget '17 (CHF)
Cotisations	242'810.33	243'000
Dons - Contributions	254'928.92	250'000
TOTAL produits	497'739.25	493'000

CHARGES DE PERSONNEL	exercice '17 (CHF)	budget '17 (CHF)
Personnel	282'893.66	285'000
Consultants	12'061.78	12'000
FRAIS GENERAUX		
Frais de voyage et manifestations	64'617.13	56'000
Frais administratifs	28'434.88	30'000
PROJETS		
Frais de projets (y compris Rep. pays)	121'801.02	125'000
TOTAL charges	509'808.47	508'000
BENEFICE EXERCICE	- 12'069.22	- 15'000

Exercice 2018

(comptes révisés par la fiduciaire Fiprom)

PRODUITS	exercice '18 (CHF)	budget '18 (CHF)
Cotisations	277'279.06	300'000
Dons - Contributions	221'823.90	140'000
TOTAL produits	499'102.96	440'000

exercice '18 (CHF) budget '18 (CHF)

CHARGES DE PERSONNEL

Personnel	289'809.22	290'000
Consultants	7'447.72	5'000

FRAIS GENERAUX

Frais de voyage et manifestations	16'989.21	10'000
Frais administratifs	28'990.06	25'000

PROJETS

Frais de projets (y compris Rep. pays)	158'709.27	130'000
----------------------------------------	------------	---------

TOTAL charges	501'945.48	460'000
----------------------	-------------------	----------------

BENEFICE EXERCICE	- 2'842.52	- 20,000
--------------------------	-------------------	-----------------

Rapports du réviseur des comptes, 2017 et 2018
Fiduciaire Fiprom, CH-Lausanne
(www.prometerre.ch)

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au comité technique de OriGIn

021 614 24 29

Fax 021 614 24 03

fiprom@prometerre.ch

www.prometerre.ch

Conformément au mandat qui nous a été confié par le comité technique de OriGIn, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de OriGIn pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité technique alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée.

En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels, présentant une perte de l'exercice de CHF 12'069.22, ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Lausanne, le 28 juin 2018

Fiprom sa
Fiduciaire de Prométerre



Rapport de l'organe de révision

À l'Assemblée Générale de

OriGIn, Organization for an International Geographical Indications Network

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons vérifié les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de OriGIn, Organization for an International Geographical Indications Network pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité technique alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée.

En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels, présentant une perte de l'exercice de CHF 2'842.52, ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Lausanne, le 18 juin 2019

Fiprom SA



Gaëtan Storto
Expert-réviseur agréé
Expert-comptable diplômé
Responsable du mandat



Richard Dirac
Expert-réviseur agréé
Spécialiste en finances et comptabilité breveté

Budget 2019/2020

(23.09.2019)

PRODUITS	2019 (CHF)	2020 (CHF)
Cotisations	300'000	360'000
Dons – Contributions	140'000	140'000
TOTAL produits	440'000	500'000

	budget '19 (CHF)	budget '20 (CHF)
CHARGES DE PERSONNEL		
Personnel	293'000	300'000
Consultants	2'000	5'000
FRAIS GENERAUX		
Frais de voyage et manifestations	23'000	20'000
Frais administratifs	29'000	30'000
PROJETS		
Frais de projets (y compris Rep. pays)	96'000	145'000
TOTAL charges	444'000	500'000
PERTE EXERCICE	- 4'000	-

Approval by the GA

Approbation par l'AG

Aprobación para la AG

i. Execution / Comptes / Ejercicio 2017 – 2018

ii. Budget / Budget / Presupuesto 2019 – 2020